

22.05.2019 – 14:45 Uhr

Le Conseil fédéral reconnaît les besoins des proches aidants

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est satisfaite par les mesures proposées par le Conseil fédéral aujourd'hui. Ce dernier est même allé au-delà de son projet initial en supprimant - durant le premier mois passé à l'hôpital - l'interruption du versement de l'allocation pour impotent et du supplément pour soins intenses de l'AI. D'autres mesures tout autant importantes sont encore à prendre, mais un premier pas très important vient d'être franchi.

Le Conseil fédéral a reconnu que le travail réalisé au quotidien par les proches aidants mérite un soutien. Il propose au Parlement d'adopter les trois mesures proposées dans son projet, soit le maintien du salaire pour les absences de courte durée, la création d'un congé indemnisé de 14 semaines pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident et l'extension des bonifications pour tâches d'assistance dans l'AVS aux concubins ainsi qu'aux cas d'impotence légère.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, applaudit la constance dont a fait preuve le Conseil fédéral et approuve sa quatrième mesure concernant le droit à l'allocation pour impotent dans l'AI qui ne figurait pas dans le projet initial. Selon Valérie Borioli Sandoz, Responsable de la Politique de l'égalité : « La flexibilité du retrait, par les parents, des nouvelles allocations pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou accidenté est une très bonne nouvelle, car ce critère est important pour permettre d'adapter le nouveau congé aux réels besoins des familles et des entreprises. ».

A charge du Parlement maintenant de discuter de ces quatre nouvelles mesures qui doivent faciliter la conciliation de l'activité professionnelle et du travail de care. Travail.Suisse fera tout son possible pour que le projet ne soit pas rogné ou réduit à néant par la majorité actuelle, ce qu'elle a si souvent fait sur d'autres sujets sociaux durant la législature.

D'autres mesures sont maintenant attendues, comme le congé de longue durée permettant la prise en charge de proches autres que les enfants ou comme les lacunes dans la prévoyance professionnelle des proches aidants qui baissent leur taux d'activité ou arrêtent de travailler (le plus souvent des femmes), entre autres. Il reste sans aucun doute du pain sur la planche et Travail.Suisse poursuit son engagement en faveur des personnes actives impliquées dans le soutien et l'accompagnement de personnes en situation de dépendance, que ce soit leurs enfants ou leurs proches.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable politique d'égalité, tél.
079/598'06'37 ou tél. 031/370'21'11, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100828405> abgerufen werden.